

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022-05**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 12
Pouvoir : 01
Votants : 13

L'an deux mil vingt deux
Le 10 février à vingt heures,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 05 février 2022

OBJET : FINANCEMENT DU SIVU DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE : ACOMPTE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Dominique FLACHER, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Laure-Paola GUIVIER, Albane PINEDE, David ORJOLLET, Annie PIGNEDE

EXCUSES : Pidolot Jean-Michel donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Chotel Pascale
Secrétaire de séance : Sylvie Sabatier

Monsieur Flacher Dominique, adjoint aux finances rappelle au Conseil Municipal que la commune verse au S.I.V.U. du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE, une somme permettant d'équilibrer les comptes.

La participation de la commune de TRAMOLE n'a pas encore été établi pour l'année 2022.

Le SIVU demande donc un acompte pour 2022 de 30 000,00 € qui sera déduit de la somme annuelle à verser pour 2022, une fois le calcul déterminé.

Monsieur le Maire propose de verser cette somme au SIVU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition du Maire.

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à effectuer les mandatements correspondants.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et Affiché